

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ LA PRÉVENTION ROUTIÈRE FORMATION 2017**



## SOMMAIRE

Éditorial du président.....	3
Prévention Routière Formation .....	4
1 Sécurité routière en France en 2017.....	6
1.1 Accidents corporels de la circulation .....	6
1.2 Evolution des infractions et du permis à points.....	7
2 Activité de la Prévention Routière Formation en 2017.....	8
2.1 Stages de sensibilisation à la sécurité routière des conducteurs responsables d'infractions	8
2.2 Evolution du nombre de stagiaires et des ratios.....	11
2.3 Actions de formation en entreprise .....	11
3 Mesures organisationnelles prises en 2017 .....	12
3.1 Généralisation de l'échelon régional.....	12
3.2 Cessation ou suspension de l'activité dans les départements nettement déficitaires.....	12
3.3 Nouvelles procédures administratives des secrétaires et animateurs .....	12
4 Mesures visant à augmenter l'activité et les produits en 2017 .....	13
4.1 Développement des modalités d'inscription .....	13
Système Eloquant.....	13
Plateformes d'inscription .....	13
Portails partenaires .....	13
4.2 Partenariats Justice .....	14
4.3 Réunion des animateurs.....	14
5 Moyens humains et financiers .....	15
5.1 Collaborateurs de la Prévention Routière Formation .....	15
5.2 Finances de La Prévention Routière Formation .....	16
6 Orientations pour 2018 .....	17
6.1 Mesures destinées à développer l'activité.....	17
6.2 Mesures organisationnelles .....	18

## Éditorial du président

Un bel alignement de planètes

Achevée sur une note positive, l'année 2016 offrait de bonnes perspectives financières pour 2017. Perspectives qui se sont affirmées mois après mois pour offrir à la PRF un nouvel exercice dans le vert. Ces deux résultats positifs consécutifs permettent de restaurer les fonds propres et d'envisager l'avenir plus sereinement.

Mais l'avenir qu'il convient d'esquisser s'inscrit dans une vision nouvelle et transformée de notre organisation et de notre stratégie. En effet, ces résultats positifs ne proviennent pas d'un accroissement global de l'activité mais d'une gestion pointue et optimisée, associée à une présence renforcée auprès de la justice. En effet, les entretiens avec les procureurs se sont multipliés afin de présenter notre association, ses atouts et son professionnalisme. Là, nous avons rencontré une écoute experte et attentive, très sensible à notre conviction profonde qui place au tout premier plan la qualité de nos stages et des programmes ad hoc.

En 2017, nous avons connu une progression du nombre de stagiaires inscrits dans des stages spécifiquement dédiés à la justice, avec une forte croissance pour les stages alternatifs à la sanction et les peines complémentaires. Les contacts engagés s'apprêtent à produire encore davantage d'effets en 2018, puisque nous avons signé de nouvelles conventions avec plusieurs tribunaux.

Ainsi, sans aucun doute, pouvons-nous qualifier 2017 d'année de consolidation, réaffirmant la pertinence des orientations stratégiques et des modes de gestion choisis (rentabilité de stages ; augmentation du nombre de stagiaires par stage ; gestion régionale du calendrier ;....).

Forte de ses fonds propres restaurés, la PRF peut donc construire une vision stratégique capable de conforter les options récentes sans omettre d'en chercher de nouvelles. Conscients qu'il ne suffit pas d'être présent et rentable sur un seul segment de marché pour assurer une stabilité durable, nous avons fait le choix qui s'est imposé comme une évidence de renouer avec le monde de l'entreprise.

L'exercice écoulé nous a permis de poser les fondamentaux de cette nouvelle orientation stratégique à travers la rédaction d'un programme inédit de e-learning qui n'attend plus que de passer en production pour être commercialisé. Par ailleurs, les mesures annoncées lors du Comité interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier 2018 nous offrent des perspectives. En effet, sont prévus des programmes d'accompagnement spécifiques pour les récidivistes de conduite sous l'empire de l'alcool contraints à l'installation d'éthylotest anti-démarrage, tandis que devront être créés des stages spécifiques de 3 jours pour les réitérants. Enfin, nous devons nous emparer des formations post-permis inscrites dans la loi Justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016, dont le décret d'application est en cours de rédaction, et aussi ce qui n'est pas le moins, accompagner comme il résulte des entretiens tenus au plus haut niveau de l'institution judiciaire, le développement des peines complémentaires de sensibilisation de sécurité routière appelées à devenir autonomes au point d'être prononcées à titre principal. On sait aussi combien ces stages participent pour tout dire, de la santé, de la sécurité et encore même et surtout de la citoyenneté. C'est dire combien nos actions particulières s'inscrivent pleinement dans l'intérêt général !

Les planètes qui régissent notre avenir semblent ainsi s'aligner convenablement, charge à nous d'en profiter !



## **Prévention Routière Formation**

La Prévention Routière Formation est un acteur de la formation continue des conducteurs infractionnistes et des salariés des entreprises.

Créée le 28 février 1991, à l'initiative de l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, La Prévention Routière Formation, est une association loi 1901. Présidée par Christophe Kapella, avocat général à la Cour de cassation et Procureur, la Prévention Routière Formation organise des stages de sensibilisation à la sécurité routière en s'appuyant sur les directions régionales et les comités départementaux de l'association Prévention Routière. En 2017, plus de 23 000 stagiaires ont été accueillis.

### **Une implantation nationale :**

La Prévention Routière Formation dispose de 71 centres actifs pour organiser et dispenser la formation des conducteurs responsables d'infractions routières définie par la loi du 10 juillet 1989 sur le permis de conduire à points ou dans le cadre de stages Justice. Implantée nationalement, la Prévention Routière Formation avec son siège social parisien et ses 110 lieux de formation, assure un accueil personnalisé des conducteurs.

### **Organisme de formation professionnelle continue :**

Au sens des articles L 900-1 et suivants du Code du Travail, la Prévention Routière Formation a également pour vocation de mettre en œuvre des formations sur le risque routier dans les entreprises, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

### **Une approche pédagogique originale :**

L'approche pédagogique repose sur le constat que les infractions et les accidents ne se produisent ni par ignorance de la réglementation, ni par incapacité de manipuler son véhicule. Aussi, l'objectif des programmes est-il d'amener les conducteurs, grâce à la diffusion d'informations, l'échange de vues, la prise en compte des réalités physiques de la conduite et les difficultés relationnelles qu'elle suscite, à évacuer leurs préjugés et à concevoir leurs infractions et leurs prises de risque comme des atteintes potentielles à leur sécurité et à celle des autres usagers.

### **Des intervenants qualifiés et expérimentés :**

Quel que soit le type de stage, la Prévention Routière Formation ne fait appel qu'à des psychologues et à des formateurs d'enseignants de la conduite agréés par la DSR pour animer les stages. La Prévention Routière Formation assure une veille documentaire pour ses intervenants et propose des journées de formation continue.

## SES STATUTS :

Comme le précise l'article 2 de ses statuts, la Prévention Routière Formation a pour but de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de formation à l'intention :

- Des titulaires d'un permis de conduire souhaitant suivre un stage de sensibilisation afin de récupérer des points dans le cadre de la loi du 10 juillet 1989 dite Loi sur le permis à points ;
- De tous les conducteurs à qui le Procureur de la République propose la participation à un stage en alternative à la poursuite pénale ou l'impose à titre de peine complémentaire ou dans le cadre d'une composition pénale, et de toutes les personnes pour lesquelles une juridiction pénale a décidé une mesure éducative ou probatoire ;
- Des entreprises qui souhaitent améliorer leur gestion du risque routier et sensibiliser, former, recycler leurs salariés et plus particulièrement leurs conducteurs ;
- Des établissements d'enseignement qui souhaitent développer l'éducation routière ;
- Des usagers qui souhaitent accroître leurs connaissances théoriques et pratiques en matière de conduite des véhicules, de circulation routière et de prévention des accidents ou souhaitent préparer des examens et/ou diplômes ;
- Ainsi que, plus généralement, de mener par tous moyens, toutes actions de nature à améliorer la sécurité routière.

Actuellement, l'activité de La Prévention Routière Formation consiste principalement dans l'organisation de stages effectués dans le cadre de la loi sur le permis à points et de stages proposés ou imposés par la Justice.

La Prévention Routière Formation en tant qu'association ne cherche pas à réaliser des profits. Elle a pour seul impératif d'atteindre son équilibre budgétaire et financier. Ses prestations sont évaluées et facturées au prix le plus juste.

La Prévention Routière Formation est fiscalisée (elle est soumise aux impôts commerciaux : TVA, I.S, taxe professionnelle - CVAE/CFE- et taxe d'apprentissage). Elle ne reçoit aucune dotation extérieure.

Les comptes de l'association sont contrôlés et certifiés par un commissaire aux comptes.

## COMPOSITION DU BUREAU

<b>Président</b>	<b>Christophe Kapella</b>
Premier Vice-Président	Stéphane Daeschner
Trésorier	Jean-Yves Berthon
Secrétaire	Christophe Ramond
Membre de droit	Anne Lavaud
Membre désigné	Annick Billard
Membre désigné	Thomas Thieulin

# 1 Sécurité routière en France en 2017

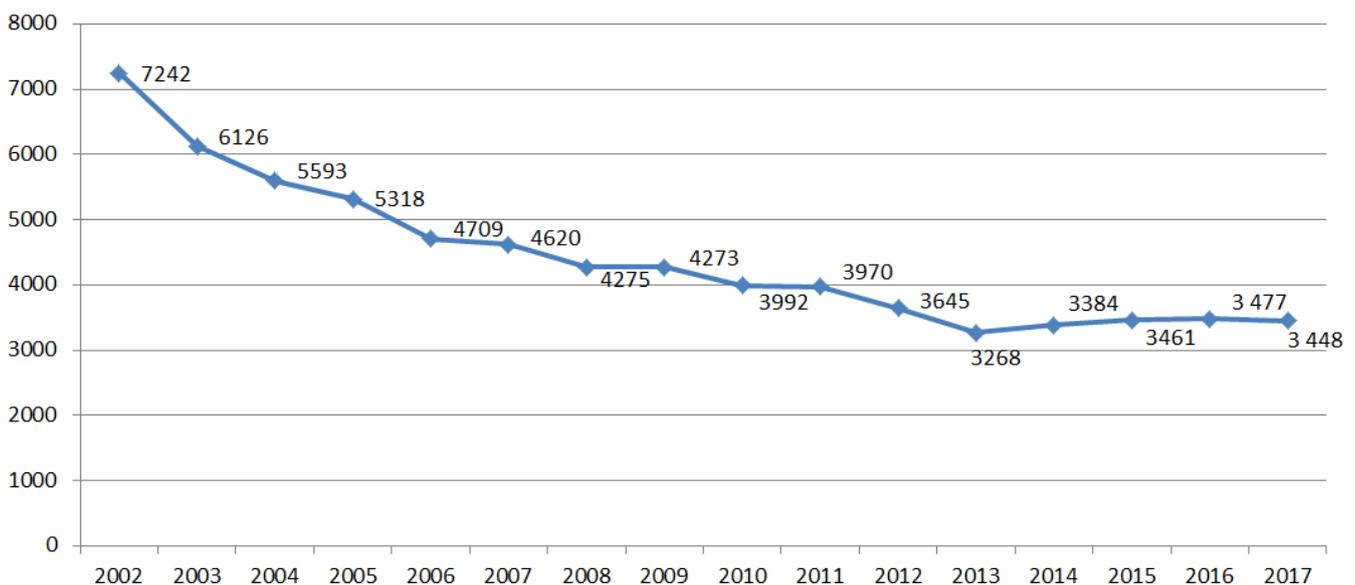
## 1.1 Accidents corporels de la circulation

Le bilan de l'insécurité routière en 2017 pour la France métropolitaine s'établit à 3 456 personnes tuées et 74 066 blessées dont 27 674 hospitalisées, ce qui représente par rapport à 2016, une baisse de -0,6 % pour le nombre des personnes tuées, et une augmentation de 2 % des personnes blessées et de 1,8 % pour le nombre des blessés hospitalisés.

Bilan global de l'année (France métropolitaine)	Tués à 30 jours	Total blessés	Blessés hospitalisés
2017	3448	73384	27732
2016	3477	72645	27187
Différence 2017 / 2016	-29	+739	+545
Evolution	-0,8%	+1,0%	+2%

Bien que le bilan décompte 29 personnes tuées en moins par rapport à 2016, les accidents corporels (58 613 contre 57 522 en 2016) et les victimes blessées (73 384 contre 72 645 en 2016) ont augmenté. L'année 2017 est marquée par une hausse de la mortalité routière des motocyclistes et des cyclistes, avec respectivement 56 décès supplémentaires pour les motards (+9%) et 11 décès de plus pour les cyclistes (+7%).

### Évolution du nombre de tués depuis 2002



N.B : Depuis 2005, les chiffres indiqués correspondent aux personnes tuées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.  
Source : ONISR

## 1.2 Evolution des infractions et du permis à points

La loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions, a institué le système du permis à point en France, et a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1992.

En 2002, la priorité accordée à la sécurité routière a conduit à la prise de mesures visant à renforcer dès 2003 les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes.

Le tableau ci-après récapitule le bilan chiffré du permis à points établi par le Ministère de l'Intérieur jusqu'à 2016 :

	2002	2003	...	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Infractions traitées	1,1 M	1,6 M (+45,4%)	...	8,8 M (+20,8%)	8,2 M (-6%)	7,9 M (-4,5%)	8,0 M (+1,9)	8,8 M (+10,2%)	NC
Points retirés	3,1 M	4,4 M (+41,9%)	...	14,3 M (+18,5%)	13,5 M (-5,6%)	12,5 M (-7 %)	12,4 M (-0,8%)	13,2 M (+5,7%)	NC
Permis invalidés suite à solde nul	<b>13 601</b>	<b>20 967</b> <b>(+54,1%)</b>	...	<b>90 000</b> <b>(+6%)</b>	<b>85 189</b> <b>(-5,3%)</b>	<b>77 288</b> <b>(-9,3%)</b>	<b>69 050</b> <b>(-10,7%)</b>	<b>63 170</b> <b>(-8,5%)</b>	NC

En 2016, ce sont essentiellement les infractions à 1 point qui ont augmenté (vs 2015). Les chiffres 2017 n'ont pas encore été publiés.

## 2 Activité de la Prévention Routière Formation en 2017

La pédagogie de la Prévention Routière Formation repose sur le constat suivant : les infractions et les accidents qui en résultent parfois ne se produisent pas par ignorance de la réglementation ni par incapacité à diriger un véhicule, mais sont principalement liés aux comportements du conducteur.

C'est pourquoi La Prévention Routière Formation propose aux conducteurs une réflexion sur les attitudes qui sont à l'origine de leurs comportements en circulation.

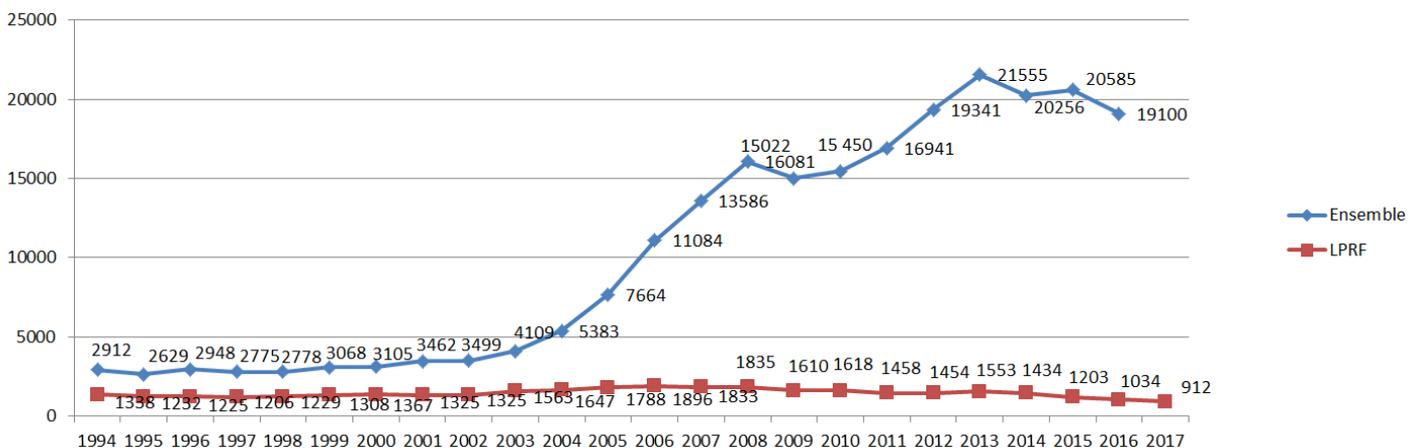
### 2.1 Stages de sensibilisation à la sécurité routière des conducteurs responsables d'infractions

Les stages de sensibilisation à la sécurité routière s'adressent aux titulaires du permis de conduire souhaitant reconstituer partiellement leur capital initial de points (loi du 10 juillet 1989 sur le permis à points).

Ils concernent également les conducteurs à qui le Procureur de la République propose ou rend obligatoire la participation à un stage dans le cadre d'une mesure éducative ou probatoire. Ainsi, au-delà des stages volontaires de récupération de points, La Prévention Routière Formation donne la possibilité aux juridictions qui le souhaitent de répondre à la délinquance routière par le biais de formations spécifiques qu'elle conçoit et met en œuvre. Elle contribue, de ce fait, à introduire une dimension pédagogique dans l'application des sanctions pénales.

Au niveau national, au 1er janvier 2017, 1 483 centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) disposent d'un agrément. 1 215 animateurs ont une autorisation d'animer : 578 titulaires du titre de psychologue et 627 titulaires du diplôme de formateur d'enseignant de la conduite et 10 en double spécialité.

Répartition des stages « Programme officiel » France entière/ Prévention Routière Formation

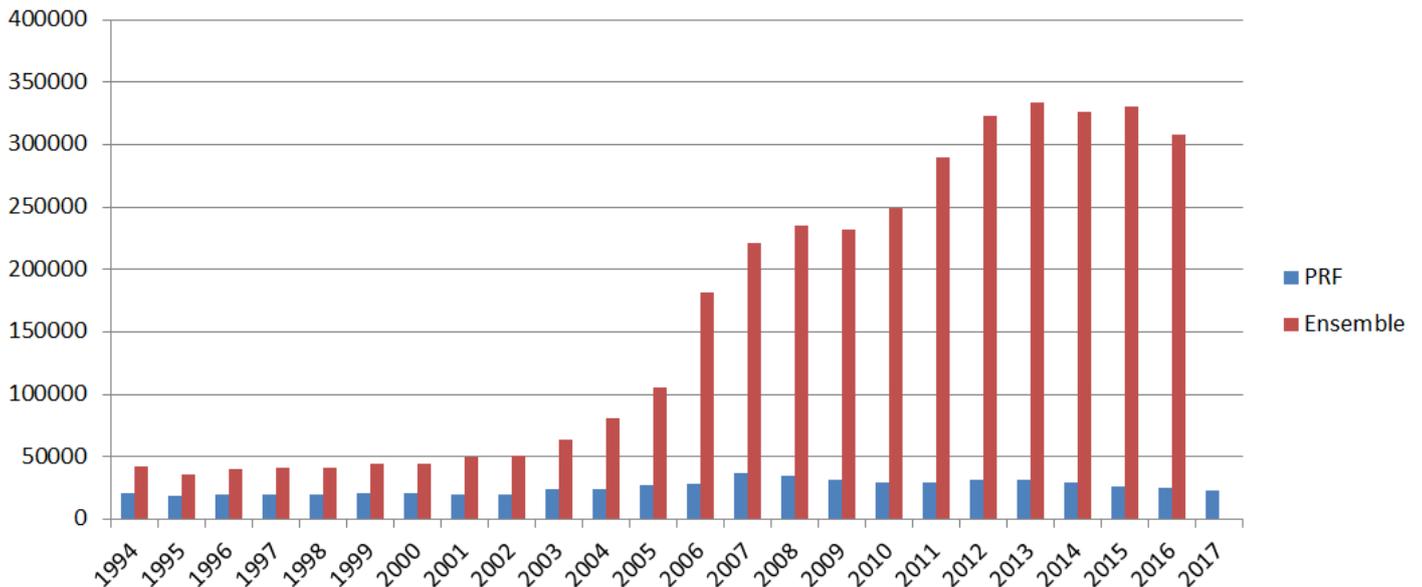


\*Programme officiel : programme délivré dans le cadre des stages permis à points

Les centres agréés de la Prévention Routière Formation ont organisé 912 stages « Programme officiel » en 2017 (soit une diminution de 12% par rapport à 2016) et 578 stages spécifiques Justice (chiffre stable par rapport à 2016).

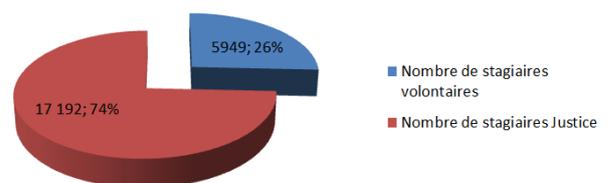
Au total, 23 141 personnes ont participé à un stage organisé par La Prévention Routière Formation soit une diminution de 6 % par rapport à 2016.

### Répartition des stagiaires France entière/ Prévention Routière Formation



Le nombre de stagiaires volontaires et Justice en 2017, tous réseaux confondus, n'est pas connu à ce jour. Pour rappel, il s'élevait à 308 000 en 2016, soit une baisse de 7% par rapport à 2015.

Les 23 141 personnes ayant participé à un stage de sensibilisation à la sécurité routière organisé par La Prévention Routière Formation se répartissent ainsi : 74 % dans le cadre de la Justice, 26 % dans celui de la récupération de points.



### 2.1.1 Stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du permis à points

Dans le cadre des activités de La Prévention Routière Formation, le nombre de candidats désireux de reconstituer partiellement le capital de points de leur permis de conduire a été en 2017 de **5 949** (PAP volontaire et probatoire), soit une baisse de 15,2 % par rapport à 2016.

	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
<b>National</b>	<b>305 033</b>	<b>283 700</b>	<b>NC</b>	
Volontaires	252 566	NC	NC	-
Obligatoires	52 467	NC	NC	-
<b>PRF</b>	<b>8 934</b>	<b>7 016</b>	<b>5 949</b>	<b>-15,2%</b>
Volontaires	7 146	5 552	4 800	-13,5%
Obligatoires	1 788	1 464	1 149	-21,6%

Si la baisse du nombre de stagiaires en récupération de points est importante en 2017, le nombre moyen de stagiaires dans les stages « Programme Officiel » de la Prévention Routière Formation est en augmentation : 16,1 (vs 15,6 en 2016).

### 2.1.2 Stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de la justice

En 2017, la Prévention Routière Formation a accueilli **17 192 stagiaires** dans le cadre de la justice en programme officiel et hors programme officiel, soit **une baisse de 1,8 % par rapport à 2016**.

	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
<b>Total Stagiaires PRF Justice</b>	<b>16921</b>	<b>17 511</b>	<b>17 192</b>	<b>-1,8%</b>
Stagiaires dans stages mixtes (Programme Officiel)	8 848	9 073	8 694	-4,2%
Stagiaires dans stages spécifiques (Hors PO)	8 073	8 438	8 498	0,7%

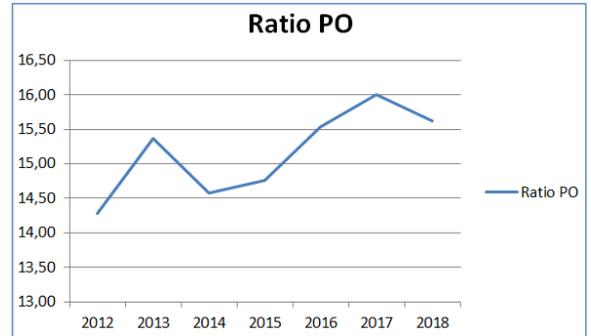
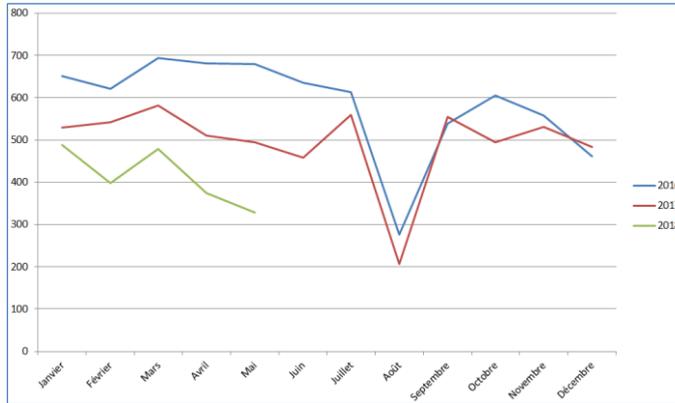
Ces stages sont organisés en étroite collaboration avec les Procureurs de la République et s'inscrivent essentiellement dans les différentes procédures judiciaires suivantes :

- Stages prononcés par le juge dans le cadre d'une peine complémentaire ou sursis avec mise à l'épreuve : ces peines s'appliquent à plusieurs catégories d'infractions et notamment aux homicides ou blessures involontaires, à la conduite sans permis, aux alcoolémies de plus de 0,8 g/l dans le sang, aux excès de vitesse de plus de 30 km/h etc. 9 695 stagiaires ont été accueillis en 2017 (vs 9 198 en 2016, soit une augmentation de 5,4 %).
- Stages proposés par le Délégué du Procureur dans le cadre d'une composition pénale : mise en place depuis fin 2002, la composition pénale concerne principalement les conducteurs qui reconnaissent avoir conduit sous l'empire d'un état alcoolique. 5 333 stagiaires ont été accueillis en 2017 (vs 6337 en 2016, soit une baisse de 15,8%).
- Stages en alternative : proposés par le Procureur, ils permettent le classement sans suite de l'infraction. A l'issue de sa participation au stage, le conducteur n'encourt plus ni amende, ni suspension de permis, ni perte de points. 2 164 stagiaires ont été accueillis en 2017 (vs 1 976 stagiaires en 2016, soit une augmentation de 9,5 %).

## 2.2 Evolution du nombre de stagiaires et des ratios

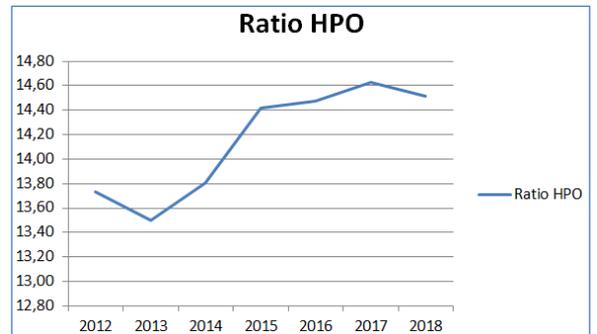
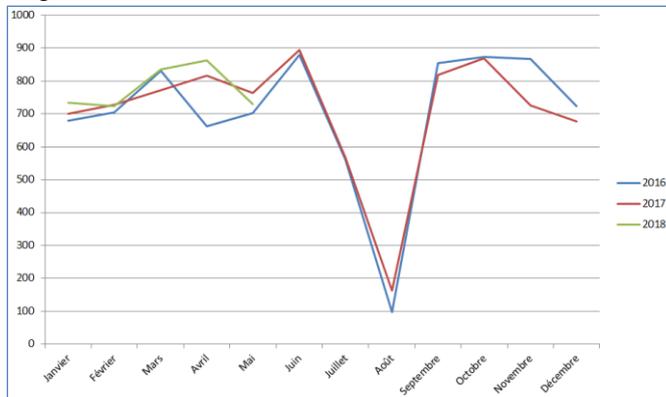
L'évolution de l'activité Prévention Routière Formation de ces dernières années montre une baisse globale du nombre de stagiaires liée essentiellement à la baisse du nombre de stagiaires volontaires et novices. Néanmoins, le ratio de ces stages a augmenté après une baisse importante en 2014 concomitante à la multiplication de l'offre concurrentielle.

Stagiaires volontaires et novices (PO)



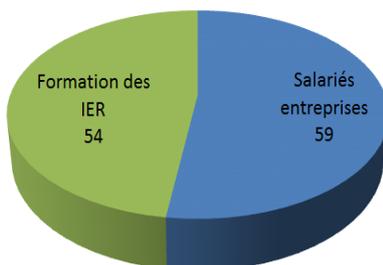
L'activité Justice se maintient avec une légère augmentation en termes de nombre de stagiaires, sur les cinq premiers mois de l'année 2018. Les ratios progressent régulièrement depuis 2013.

Stagiaires HPO



## 2.3 Actions de formation en entreprise

La Prévention Routière Formation est agréée, en qualité d'organisme de formation professionnelle continue, au sens des articles L 900-1 et suivants du Code du Travail. Sa vocation est donc également de mettre en œuvre des actions ayant pour objectif de réduire le risque routier au sein des entreprises.



En 2017, la Prévention Routière Formation a animé 113 journées en entreprise dont :

- 59 journées de formation à destination de salariés d'entreprise ;
- 54 journées pour la formation d'Intervenants en éducation routière (IER) qui animent des actions en milieu scolaire.

### **3 Mesures organisationnelles prises en 2017**

#### **3.1 Généralisation de l'échelon régional**

La coordination régionale mise en place depuis 2013 permet d'optimiser les moyens et de mieux gérer les planifications de stages. Celle-ci permet :

- d'éviter des superpositions de dates entre les départements et de rationaliser l'emploi des animateurs ;
- d'optimiser l'organisation de stages les vendredis et samedis.

Depuis le dernier semestre 2016, le système d'alerte permettant de repérer les stages dont le taux de remplissage n'est pas satisfaisant a été renforcé. Ces alertes permettent, le cas échéant, d'annuler un stage en respectant le délai obligatoire de huit jours avant le début du stage.

#### **3.2 Cessation ou suspension de l'activité dans les départements nettement déficitaires**

En 2017, afin de maintenir l'activité dans les départements qui présentent un équilibre budgétaire, l'activité « Stages de récupération de points » a été suspendue dans les 3 départements suivants :

- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Aude (11)
- Manche (50)

#### **3.3 Nouvelles procédures administratives des secrétaires et animateurs**

En 2017, un audit des missions des secrétaires et animateurs a été réalisé et a conduit à la rédaction d'un référentiel de procédures administratives à destination des secrétaires et d'un référentiel de procédures à destination des animateurs pour l'organisation des stages. Ces référentiels sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le règlement intérieur a également été simplifié.

## 4 Mesures visant à augmenter l'activité et les produits en 2017

### 4.1 Développement des modalités d'inscription

#### Système Eloquant

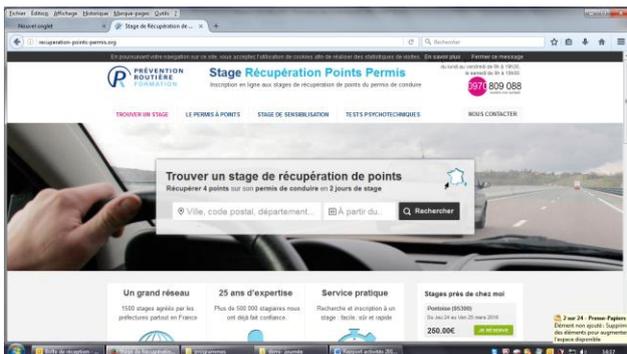
En 2017, la Prévention Routière Formation a mis en place un nouveau système de gestion des appels téléphoniques permettant de limiter la perte d'appels. En cas d'absence ou de ligne occupée, le système redirige l'appel vers la région puis vers le Centre national.



En 2017, 20 404 des 23 141 inscriptions ont été réalisées par les comités (soit 88% des inscriptions).

#### Plateformes d'inscription

- Site de la Prévention Routière Formation - <http://www.recuperation-points-permis.org/>



Sur ce site, les conducteurs à la recherche d'un stage de récupération de points, peuvent:

- trouver les dates des prochains stages organisés près de chez eux partout en France ;
- s'inscrire à un stage avec possibilité de paiement en ligne ;
- obtenir des informations sur le permis à points.

En 2017, le nombre d'inscriptions via ce site est de 220.

- Numéro national de la Prévention Routière Formation



Depuis 2013, un numéro de téléphone unique a été mis en place par la Prévention Routière Formation. Les conducteurs désireux d'effectuer un stage de récupération de points avec notre organisme, peuvent s'inscrire directement, où qu'ils soient, en composant un numéro unique.

En 2017, le numéro national a permis d'inscrire 381 stagiaires.

#### Portails partenaires

- Portail [www.permisapoints.fr](http://www.permisapoints.fr)



Depuis fin 2012, les stages « Programme officiel » des centres de la Prévention Routière Formation sont proposés sur le portail [www.permisapoints.fr](http://www.permisapoints.fr). Ce portail très bien référencé complète notre offre d'inscriptions en ligne.



En 2017, ce portail a permis d'inscrire 1774 stagiaires.

Ce nombre d'inscriptions est en baisse (-4% par rapport à 2016). Cette baisse s'explique par une offre concurrentielle de stages sur ce portail à des tarifs plus bas que ceux de la Prévention Routière Formation.

- Portail [www.stages-points.fr](http://www.stages-points.fr)



La Prévention Routière Formation a décidé fin 2015, de proposer ses stages sur un nouveau portail [www.stages-points.fr](http://www.stages-points.fr) géré par l'Argus de l'automobile et l'Automobile Club de l'Est.

En 2017, ce portail a généré 375 inscriptions (+101% par rapport à 2016).

## 4.2 Partenariats Justice

En 2017, grâce aux nouveaux contacts développés avec les parquets, une nouvelle activité de stages en partenariat avec la Justice a été mise en place dans les cinq départements suivants :

- Ain (01) : SPIP
- Isère (38) : SPIP
- Finistère (29) : activité avec Parquets de Quimper et Brest
- Eure (27)
- Pyrénées-Atlantiques (64) : forte augmentation de l'activité en 2017 (alternative)

## 4.3 Réunion des animateurs

Une réunion de tous les animateurs salariés de la Prévention Routière Formation s'est tenue à Paris le 2 décembre 2017. Cette réunion a eu pour objectifs :

- De les informer sur l'activité, le budget de la PRF et les stratégies de développement
- Favoriser les échanges entre le Centre national et les animateurs
- Réfléchir aux critères permettant de définir un stage réussi
- S'approprier des exercices utiles pour la gestion du stress dans les stages

## 5 Moyens humains et financiers

### 5.1 Collaborateurs de la Prévention Routière Formation

L'effectif au 31 décembre 2017 est de 42 salariés (49 en 2016), soit 28 salariés en effectif rétabli *Equivalent temps plein* pour tenir compte des contrats à temps partiel des animateurs et des secrétaires.

Les 42 postes se répartissent ainsi :

- 4 au centre national (dont 1 CDD) : emplois administratifs
- 11 administratifs dont 1 CDD (9,3 effectif rétabli)
- 27 animateurs (versus 33 en 2016) : 19 psychologues (21 en 2016) et 8 titulaires du BAFM/BAFCRI (versus 12 en 2016)

Pour animer l'ensemble des stages, la Prévention Routière Formation a également fait appel en 2017 à 163 animateurs ayant un statut professionnel libéral.

Enfin, la Prévention Routière Formation s'appuie sur les services du centre national (informatique, communication, documentation, services généraux...) et sur les personnels des directions régionales et des 71 comités départementaux de l'association Prévention Routière dans lesquels la Prévention Routière Formation organise des stages dans le cadre du permis à points ou dans celui de la Justice.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la réglementation impose plusieurs formations destinées aux intervenants des stages et aux exploitants de centres.

#### **Pour les animateurs de stage :**

Après une formation initiale obligatoire d'une durée de cinq semaines, une formation continue est obligatoire tous les cinq ans pour conserver son autorisation d'animer. La première formation continue d'une durée de cinq jours, permet d'appréhender le nouveau programme à mettre en œuvre dans les stages. Tous les animateurs salariés PRF titulaires de l'autorisation d'animer délivrée avant janvier 2007 ont bénéficié de cette formation pour être en conformité avec la réglementation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Pour les exploitants de centre de sensibilisation à la sécurité routière ou les personnes ayant délégation :**

Il n'est plus possible d'effectuer une demande d'agrément de centre permis à points ou d'obtenir une délégation de signature sans avoir suivi une formation à la Gestion technique et administrative (GTA) d'une durée de deux jours (formation initiale) ou d'une journée (formation continue).

Afin de répondre à cette exigence, la Prévention Routière Formation avait fait former deux animateurs qui peuvent dispenser cette formation en interne.

En 2017, la Prévention Routière Formation a organisé trois formations à la GTA pour former 27 collaborateurs. L'attestation GTA a une durée de validité de cinq ans.

## 5.2 Finances de La Prévention Routière Formation

L'exercice 2017 est présenté avec un résultat net positif de 373 694 € qui s'explique, malgré la baisse d'activité enregistrée, par une amélioration des marges grâce à une meilleure maîtrise des charges.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 169 995 € soit une baisse de 7,5 % par rapport à l'exercice 2016.

Les produits des stages (hors entreprises) s'élèvent à 3 999 758 € et représentent 98,5% des produits de l'activité (Permis-Justice-Entreprise). Ils ont baissé de 6.9 % (298 000 €). A noter que le prix moyen appliqué par stage de 2 jours (185 €) reste à l'identique. En revanche, celui des stages justice 1 jour (131 €) baisse de 5 € par rapport à l'année antérieure.

Les produits issus des actions en entreprises (61 424 €) ne représentent plus qu'une faible part des produits d'activité et présentent une baisse de 32,3%.

Les autres produits, 91 900 €, diminuent également (- 10 060 €). Ces produits englobent le montant lié à l'activité de formation des intervenants en éducation routière appartenant aux collectivités locales soit 37 874 € versus 63 700 € en 2016.

Si l'ensemble des produits connaît une baisse, cette perte est compensée par l'augmentation du taux de remplissage qui passe de 15,19 à 15,53 pour tous stages confondus.

L'amélioration du résultat s'explique aussi par une baisse des charges d'exploitation de 10,3 % obtenue par le bénéfice des mesures prises dès 2015 et celles initiées par la suite.

L'ensemble des frais de personnel (salariés) est en baisse de 10,2%.

La masse salariale du personnel administratif est de 501 242 € en 2017 (contre 563 595 €), soit une baisse de 9,2 %.

Les frais concernant les animateurs indépendants (912 556 €) présentent également une baisse de 12.6% par rapport à 2016. Cette contraction de charges est en lien avec la forfaitisation des frais associés aux missions effectués à plus de 150 kilomètres.

La dotation d'une provision pour créances douteuses s'élève à 17 323 €.

La Prévention Routière Formation enregistre un résultat courant positif de 379 884 €, avec un résultat exceptionnel négatif de 6 190 €.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le total du bilan est de 1 805 214 €. Les fonds propres sont de 532 214 € à la clôture de l'exercice.

Les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes qui effectue tous les contrôles nécessaires.

## 6 Orientations pour 2018

### 6.1 Mesures destinées à développer l'activité

- Afin de poursuivre le développement de son activité Justice, la Prévention Routière Formation va construire sa politique de redynamisation de ses comités en multipliant les rencontres avec les parquets. Au 30 avril 2018, l'activité Justice s'est développée dans neuf départements.
- La mise en place de l'Ethylotest anti-démarrage dans le cadre administratif et pénal est toujours à l'étude. La Prévention Routière Formation s'inscrit dans cette réflexion pour proposer un suivi et une offre de stages.
- Parallèlement, la Prévention Routière Formation travaille sur son offre de prévention des risques routiers dans les entreprises. Cette offre qui s'adresse soit aux décideurs, soit aux salariés des entreprises s'articule autour de trois axes : l'audit du risque routier, la formation en présentiel et le développement de parcours de formation en E-learning.
- Le site Internet d'inscription de la Prévention Routière Formation a fait l'objet d'un audit début 2018. Celui-ci a montré la nécessité de procéder à des mises à jour permettant d'améliorer le référencement et la procédure de paiement en ligne.
- Afin de faciliter le paiement à distance des stagiaires et ainsi éviter tout paiement en espèces, la Prévention Routière Formation va mettre en place une plateforme Internet de paiement à distance.
- La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21ème siècle inscrit la possibilité de stages post-permis. Ce stage d'une durée d'une journée s'adresse aux conducteurs novices (groupes de 6 à 12 stagiaires) et sera animé par un enseignant de la conduite. La Prévention Routière Formation est associée au groupe de travail chargé de définir le programme de ce stage.
- Le CISR du 9 janvier 2018 a annoncé la mise en place d'un stage de 3 jours pour les réitérants (personnes ayant suivi au moins deux stages en cinq ans). La Prévention Routière Formation est associée au groupe de travail chargé d'élaborer le contenu de ce stage.

## 6.2 Mesures organisationnelles

- Conformément à l'évolution du modèle d'organisation des procédures initiée dès 2015, la programmation 2019 sera gérée exclusivement au niveau régional et national en tenant compte notamment des ratios de l'année 2017 et des premiers mois de 2018 afin d'éviter la sur-programmation ou la sous-programmation de stages en 2019.
  - L'organisation des stages dits « de récupération de points » fait l'objet d'agrément délivrés par les préfetures pour une durée de 5 ans. Une cinquantaine de ces agréments arrivent à échéance courant 2018 et devront faire l'objet d'un renouvellement.
  - Les référentiels relatifs aux procédures administratives à destination des secrétaires et aux procédures à destination des animateurs pour l'organisation des stages sont entrés en vigueur au 1er janvier 2018. [Cf. page 12.](#)
  - Pour renforcer les échanges entre les acteurs impliqués dans l'organisation des stages Prévention Routière Formation, une newsletter sera envoyée chaque mois, comportant à la fois des rubriques très opérationnelles et des informations afférentes aux contenus et à l'animation des stages.
  - Un travail de recensement des actions à mener dans le cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données) doit être réalisé en 2018, en relation avec les prestataires de la Prévention Routière Formation (Anista).
-